



**Je dénonce cette DERIVE  
qui porte atteinte à la PROTECTION DE L'ENFANCE  
à diffuser largement et à envoyer à**

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel  
39-43 Quai André Citroën 75015 PARIS

**DERIVE à propos :**  De la signalétique  
 D'une bande annonce, d'un journal télévisé,  
 D'une publicité TV ou radio

**Description de la DERIVE :**

Année \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_

Chaîne \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_ ou Lieu d'affichage \_\_\_\_\_

Descriptif:

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

En vertu des Missions confiées au CSA de par la loi du 8 septembre 1986

- De Protection de l'Enfance (Art 15)
- De Respect de la Personne Humaine
- De sauvegarde de l'ordre public
- D'exigence du service public (Art 1)

Par l'Article 20 de la Constitution Française, vous avez le pouvoir d'agir en justice au nom de l'ETAT.

Vous avez le devoir de faire appliquer les articles 17 et 19 de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

La dérive dénoncée doit être sanctionnée, elle porte atteinte aux Droits de l'Enfant dont vous êtes garant.

Une absence de sanction encourage d'autres dérives.

Le **10** est enfin permanent depuis le 12 décembre – C'est une réelle victoire pour **Enfance - Télé : Danger ?**  
Mais la signalétique attribuée par les chaînes elles mêmes, est toujours sous-cotée environ de 4 ans par rapport aux autres pays européens. Elle trompe les parents et expose de ce fait la petite enfance à toutes sortes de violences au lieu de la protéger. Les Journaux télévisés, la télé-réalité déconseillés aux élèves de primaire, en sont exempts.

Depuis 1994, « **Enfance- Télé : Danger ?** » réclame une signalétique appropriée et permanente.

Son Manifeste Antiviolenace (1999 -135 000 signatures) l'avait fait évoluer, mais les violences se multiplient toujours.

**C'est une grave atteinte à l'Humanité, un gâchis d'Enfance, un gâchis de civilisation.**

Quand l'intérêt supérieur de l'Enfant sera-t-il prioritaire ?

Avec nos sincères salutations.

Signature :

Pour plus d'efficacité, envoyez aussi **COPIE** de cette **PLAINTÉ** à

**Monsieur le Président de la République Palais de l'Elysée 75008 PARIS**

**Monsieur le Défenseur des droits 7, rue saint Florentin 75409 PARIS cedex 08**

Nom :	Prénom :
ou <b>Association</b> :	
Représentant . . . . . personnes	
Adresse:	

**Enfance-télé : danger ?** est l'initiatrice dès 1997 de la « **SEMAINE SANS TELE** » en France et organisatrice des « **10 JOURS SANS ECRAN** » avec les élèves de WIMEREUX. Sa présidente est Administratrice du COGRADE, du CIEME, de l'UDAF 62 et de l'URAF 59 / 62. L'association est Membre de la Coordination pour l'Education à la non violence et à la Paix.